



**DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE D'AULAS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AULAS**

Séance du 9 juillet 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11
Présents : 10
Suffrage exprimé : 11
Absents excusés : 1
Dont Procuration : 1

L'an deux mil vingt-six et le trois juillet à 18h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en date du un juin 2026 s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame LAURENT Sylviane, le Maire.

Présents (10) : BOURELLY Jean-Pierre ; CAIZERGUES Danièle ; COURANT Patrick ; GINIEIS Denis ; LAURENT Sylviane ; LENEVEU François ; REMISE Patricia ; RIEGERT Amandine ; ROUQUETTE Karine ; POMARET Nathalie (à partir de la délibération n° 45-2026)

Excusés (1) : MONTET Bruno

Procuration (1) : MONTET Bruno à LAURENT Sylviane

Secrétaire Séance : ROUQUETTE Karine

OBJET : Admission en Non Valeurs-2026

Rapporteur : LAURENT Sylviane

Madame le Comptable public du SGC Sud Cévennes informe la commune que des créances sont irrécouvrables. Ainsi, elle demande l'admission en non-valeur de titres datant de 2015 à 2021, pour un montant de 3 115,70 €.

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'admettre en non-valeur la somme de 3 115,70 €, un mandat sera émis à l'article 6541.

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme et exécutoire**

Sylviane LAURENT
La Maire



Karine ROUQUETTE
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 16/07/2026

Reçu en préfecture le 16/07/2026

Publié le 17/7/2026

ID : 030-213000243-20260716-47_2026ANV26-DE

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

